

**VILLE DE
RIORGES**

N° 4_2

OBJET :

**PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX
ET DEPLACEMENTS**

**DOMAINE PUBLIC ROUTIER
COMMUNAL**

TABLEAU DE CLASSEMENT

APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 13 DECEMBRE 2018 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 14 décembre 2018.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Gilles CONVERT, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Suzanne LACOTE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT

Secrétaire élue pour la durée de la session : Pierre BARNET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilles CONVERT Thierry ROLLET Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Suzanne LACOTE	Roland DEVIS Nabih NEJJAR Véronique MOUILLER Chantal LACOUR Monique VIAL

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL
TABLEAU DE CLASSEMENT
APPROBATION**

Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

"Dans le cadre du recensement de données physiques et financières pour le calcul et la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF), le préfet de la Loire sollicite chaque année la commune pour connaître le linéaire de voirie communale classée dans le domaine public communal.

Les procédures de régularisation et de gestion du patrimoine de voirie continuent à l'échelle de la commune, faisant évoluer le linéaire classé comme domaine public routier communal. Le tableau ci-après rappelle les données antérieures et l'actuelle.

Date de prise en compte	Linéaire de voirie communale classée (en mètre)
1 ^{er} janvier 2015	61 185
1 ^{er} janvier 2016	80 522
1 ^{er} janvier 2017	83 749
1 ^{er} janvier 2018	82 207
1 ^{er} janvier 2019	82 369

L'année 2018 a permis de classer 1 788 m² soit 162 mètres linéaires de voirie.

Un tableau de voirie et de classement atteste de ces données à jour. Il est effectif au 1^{er} janvier 2019. Pour rappel, le calcul est établi à partir d'un outil de métrage linéaire disponible sur le service d'information géographique (SIG) de Roannais Agglomération. Sont prises en compte les voies non cadastrées sur le fond de plan, excluant de fait les places ou toute autre considération d'entretien.

Une cartographie représentant les voies publiques communales et privées a été réalisée en conséquence.

Ce tableau et cette carte représentent deux supports pérennes mais malgré tout évolutifs, pour la bonne gestion et le bon recensement des voiries publiques communales."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

1. le tableau de voirie et de classement ;
2. la carte représentant les voiries publiques et privées de la commune ;
3. le linéaire de voirie communale classée au 1^{er} janvier 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 17 décembre 2018
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN

